

# Le petit journal de la CFTC MAE

n° 09- Janvier 2021

**En cette nouvelle année, nous renouvelons notre ambition de vous accompagner positivement malgré les difficultés ! Alors, que souhaitez-vous ?**

## **...Un souhait de mobilité pour 2021 ?**

Si c'est votre cas, la circulaire de mobilité de printemps ne paraîtra que le 4 mars sur BO-agri et la date limite pour le dépôt de candidature sur Agrimob sera le 5 avril. Nous vous invitons à nous contacter dès le début de vos démarches, afin que nous puissions vous accompagner au mieux. En effet, nous défendrons directement auprès de l'Administration Centrale votre dossier une fois établi et avant les prises de décisions. Cette proposition de soutien est aussi valable pour les postes gérés au fil de l'eau. Publiés toutes les semaines, cette nouvelle façon de recruter concerne finalement toutes les catégories d'agents alors qu'initialement, il n'y avait que certains postes de A publiés. Nous vous recommandons donc de suivre bien attentivement toutes les publications, si vous êtes désireux de bouger ou de trouver un poste pour faire évoluer votre carrière en 2021. Nous pourrions éventuellement vous aider dans cette recherche. Pour nous contacter au sujet de la mobilité : [cftc@agriculture.gouv.fr](mailto:cftc@agriculture.gouv.fr).

## **...Un vœu de voir évoluer votre carrière par la promotion ?**

Les lignes directives de gestion pour l'avancement se mettent en place en 2021. La disparition des CAP va bouleverser la procédure mais nous souhaitons vous apporter notre soutien pour accroître vos chances d'évolution de carrière. Les textes évoluent sans cesse et si vous avez des questions, nous tâcherons d'y répondre au mieux, grâce à une veille régulière. Pour ceux qui voudraient être promus IAE, une bonne nouvelle est arrivée en fin d'année : le décret 2020/1647 permet d'augmenter la part des IAE promus par liste d'aptitude par rapport à ceux reçus en examen professionnel, au titre de trois années (2020, 2021 et 2022). Pour toute question qu'importe votre statut et catégorie écrivez-nous à : [cftc@agriculture.gouv.fr](mailto:cftc@agriculture.gouv.fr).

## **...Un désir de donner du sens à une année qui s'annonce compliquée ?**

L'ASMA est l'association pour gérer l'action sociale du Ministre de l'Agriculture ; elle est là pour vous proposer des séjours, des colonies de vacances pour vos enfants, des prêts et aides... Malgré la situation sanitaire actuelle, des activités vous sont tout de même proposées ; n'hésitez pas à monter un dossier, en consultant le site de l'ASMA et à contacter notre spécialiste Claudine GROSSHAENY au 03.89.24.81.95 ou par messagerie [claudine.grosshaeny@t-rhin.gouv.fr](mailto:claudine.grosshaeny@t-rhin.gouv.fr) pour de judicieux conseils.

## **...Une promesse d'être entendu dans les instances de dialogue social?**

Faites nous remonter toutes vos difficultés aussi bien professionnelles que liées au contexte de travail exceptionnel mais aussi vos idées pour que le monde du travail ait tout son sens. Nous sommes à votre écoute pour vous défendre et pour apporter votre lumière dans les instances ! Pour nous écrire : [cftc-mae@franceagrimer.fr](mailto:cftc-mae@franceagrimer.fr) pour FranceAgriMer, [cftc-mae@asp-public.fr](mailto:cftc-mae@asp-public.fr) pour l'ASP et pour le ministère et les autres opérateurs [cftc@agriculture.gouv.fr](mailto:cftc@agriculture.gouv.fr).

**Encore très bonne année, inspirée par Aristote pour nous donner du courage pour nos futures missions et actions : « Les bonnes choses de la vie sont les récompenses de ceux qui agissent ».**  
**Les membres du bureau CFTC MAE**